

Arudy - Aste-Béon - Béost - Bescat - Bielle - Bilhères - Buzy
Castet - Eaux-Bonnes - Gère-Bélesten - Iseste - Laruns - Louvie-Juzon
Louvie-Soubiron-Lys-Rébénacq-Sainte-Colome-Séviacq-Meyracq

04 Social

Le Transport à la demande,
un mode de transport pertinent
en Vallée d'Ossau

Tourisme 13

Le plan de requalification
du lac de Castet

DOSSIER
Intercommunalité 08

La loi NOTRe,
la réforme, le projet, notre avenir...

03 économie

CADET
hydroélectricité

04 social

Transport à la demande
Maison de retraite
Périscolaires
Centre de Loisirs

06 CCVO

Budget
Fiscalité
Organisation

08 intercommunalité

Développement territorial
Projet
Avenir

10 environnement

Tri sélectif
Déchetteries
Collecte des déchets
Rivières

12 tourisme

Structuration
Vélo
Base de loisirs
Rando

14 culture

Été Ossalois
Bibli'Ossau



Jean-Paul CASAUBON,
Président de la Communauté de communes

Édito

L'édition de ce premier bulletin est un moment important, il donne l'occasion aux élus de la CCVO de vous présenter leur feuille de route pour la durée du mandat et de vous faire un compte-rendu sur les actions réalisées depuis leur élection

Nous vivons une période charnière, notre avenir va se dessiner avant le 31 mars 2016. Deux possibilités :

La première rapproche la CCVO du piémont Oloronnais, d'Aspe, de Barretous et de Josbaig pour respecter le schéma départemental proposé par M le Préfet.

La seconde permet à la CCVO de poursuivre son chemin seule dans le cadre des dérogations votées à une très large majorité aussi bien à l'assemblée nationale qu'au sénat pour les zones de montagne et les territoires à faible densité de population.

La position des élus de la vallée d'Ossau est sans ambiguïté, à une écrasante majorité, ils souhaitent que la CCVO continue dans le cadre actuel. Cette position n'est pas une position de repli car en parallèle, nous souhaitons poursuivre le travail de mutualisation engagé à l'échelle du Haut Béarn en particulier sur l'économie, le tourisme et la santé.

En mars 2014, nous avons construit notre projet autour d'une charte, d'un engagement fort, pour dynamiser la vallée autour d'un projet communautaire au service de tous les ossalois.

Depuis, ce projet a évolué avec l'appropriation par tous les élus de la vallée d'un nouvel engagement pour les cinq prochaines années. L'Etat, dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma départemental, impose aux communautés de communes la prise de nouvelles compétences d'ici le 1er janvier 2020. Le vendredi 6 novembre 2015 à Arudy, lors d'un séminaire de travail où ont participé une cinquantaine d'élus dont la plupart des conseillers communautaires, il a été acté que nous devions avoir une politique volontariste pour que l'attractivité de la Vallée d'Ossau soit la plus grande possible.

Cette volonté affirmée nous a servi de socle commun pour l'élaboration de notre action visant à maintenir l'administration de la vallée d'Ossau par la Communauté des communes existante. Grâce au soutien des élus de tous horizons politiques, persuadés de la justesse et de la pertinence de notre action, nous avons obtenu gain de cause le 18 janvier dernier !

32 membres de la commission nous ont soutenu, seuls 4 ont voté contre. C'est historique ! C'est la poursuite de l'existence de la Vallée d'Ossau que d'aucuns, pour de sombres desseins et bien souvent par intérêts personnels, avaient déjà enterrée. Le chemin est encore long mais je m'engage devant vous à poursuivre l'action.

Je vous souhaite une très bonne lecture et permettez-moi de vous exprimer mes meilleurs vœux, à vous et à vos proches. Que l'année 2016 vous apporte bonheur, santé et réussites, tant sur le plan personnel que professionnel.

CADET

La CCVO, tête de pont de l'action économique en Haut Béarn

Le CADET Oloron Haut-Béarn (Contrat Aquitain pour le Développement de l'Emploi sur les Territoires) a été signé, le 16 janvier 2015, à Bidos, au sein de l'entreprise MESSIER-DOWTY.

Cette démarche innovante et expérimentale a été initiée par le Conseil Régional d'Aquitaine pour optimiser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de la Région sur les territoires les plus fragilisés. Il s'agit là de territoires ayant subi de lourdes restructurations industrielles, qui sont venues affaiblir la dynamique économique et générer localement un accroissement du taux de chômage.

D'autres territoires, comme le Haut-Béarn, subissent, dans une proportion moindre, l'augmentation du chômage. En revanche, ils doivent s'inscrire dans une démarche d'anticipation des mutations économiques, pour appréhender au mieux les risques liés à leur enclavement, à une démographie vieillissante, à une faible diversification de leurs activités économiques.

Ce CADET, va permettre, à l'échelle de ce vaste territoire, la création d'un club d'entreprises qui s'engageront dans une

charte qui abordera notamment les questions de formation, d'accès et de maintien à l'emploi, l'accueil des jeunes en contrat d'apprentissage.

Une étude sur la stratégie d'accueil des activités économiques portée par la CCVO a défini les potentialités du territoire et les modalités d'action permettant de valoriser son attractivité.

Un partenariat très large est mobilisé autour de la Région Aquitaine et des entreprises avec une forte implication des collectivités locales comme le Département des Pyrénées-Atlantiques, les 5 communautés de communes, ainsi que l'Education Nationale via les lycées professionnels, les collèges, le CIO, mais aussi Pôle Emploi, la CCI, la Mission Locale, l'ensemble des partenaires sociaux. La Région, en proposant ainsi à la CCVO de porter pour le Haut-Béarn son action dans le domaine économique au plus près des territoires



témoigne de la sorte en faveur du dynamisme ossalois.

hydroélectricité

Renouvellement des concessions hydrauliques en Vallée d'Ossau ?

La loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie stipule que « nul ne peut disposer de l'énergie des cours d'eau sans une concession ou une autorisation de l'Etat ». Ces concessions ont été, la plupart du temps, attribuées pour une durée de 75 ans, à l'issue de laquelle les biens de la concession font retour à l'Etat qui a décidé de renouveler les concessions par une procédure de mise en concurrence.

L'Etat choisira pour chaque renouvellement de concession la meilleure offre au triple

plan :
énergétique (la mise en concurrence incitera les

candidats à proposer des investissements importants de modernisation des installations existantes), économique (les candidats devront proposer un taux pour la redevance proportionnelle au chiffre d'affaires de la concession dont le bénéfice reviendra à l'Etat et aux collectivités locales) et environnemental (les candidats devront proposer une meilleure protection des écosystèmes tout en respectant les usages de l'eau autre qu'énergétiques (soutien d'étiage, irrigation, ...)).

Le 22 juillet 2015, après 9 mois de débat au Parlement, l'Assemblée nationale a adopté

Immobilier d'entreprises, l'offre sur mesure



La CCVO propose aux porteurs de projets une solution d'accueil sur mesure dans le bâtiment Laprade situé à l'entrée d'Arudy.

Disposant de plus de 4 000 m² de foncier, nous souhaitons transformer ce bâtiment industriel en lieu d'accueil pour les

porteurs de projets afin de pérenniser et développer l'emploi en vallée.

Ainsi, depuis la rentrée de septembre, nous avons étudiés cinq nouveaux projets et une entreprise est déjà installée et en activité. Pour les quatre autres, nous sommes toujours en phase d'étude technique afin de proposer les solutions d'accueil au meilleur prix et nous souhaitons finaliser leur installation dans le premier trimestre de l'année 2016.

Les modalités de portage sont assez simples, nous étudions les besoins en aménagement des porteurs de projets et, sous réserve de leur faisabilité technique et financière, nous réalisons les transformations nécessaires et nous contractualisons avec eux un bail commercial.

Avec ces nouveaux acteurs, nous serons toujours en mesure de proposer environ 3 000 m², gageons que nous trouverons rapidement des porteurs de projets désireux de s'installer en Vallée d'Ossau.

définitivement, le projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte modernise la gestion des concessions hydroélectriques, afin de mieux y associer les collectivités.

Compte tenu des enjeux pour notre vallée et au-delà des actions menées jusqu'à ce jour par la CCVO auprès des différents partis intéressés et des décisionnaires, nous souhaitons rester parties prenantes dans la décision de l'état. Pour ce faire Jean-Paul CASAUBON et Patrick LABERNADIE multiplient les rencontres avec tous les acteurs de ce dossier afin qu'une solution rapide soit engagée pour le renouvellement de la concession d'Ossau.

Transport à la demande

2€
tarif unique
aller simple

Un mode de transport pertinent en Vallée d'Ossau

Lancée début 2015, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de transport adapté à notre territoire est clôturée. Elle a permis d'identifier les besoins en mobilité des habitants de la Vallée et des lieux de destination à desservir en priorité : Arudy, Buzy pour sa gare, Louvie-Juzon et Laruns.

Ces déplacements de proximité contribuent à dynamiser commerces

et services et permettent le maintien du lien social. Comme tout transport collectif, le Transport à la Demande est moins polluant que l'utilisation de la voiture individuelle et s'inscrit directement dans la protection de l'environnement.

Le Transport à la Demande s'adapte à la Vallée d'Ossau par sa flexibilité : il vous suffira d'un simple appel téléphonique pour réserver votre aller-retour puis au jour et heure de votre choix, un véhicule vous attendra devant votre domicile pour vous amener à votre destination. Vous pourrez réserver votre trajet jusqu'à

17h la veille en contactant le numéro vert de la centrale de réservation (appel gratuit).

Ouvert à tous, petits et grands, certains véhicules seront aussi équipés pour la prise en charge de Personnes à Mobilité Réduite.

En partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, notre service de TAD s'inscrit dans une logique de maillage du territoire en complément des lignes régulières du Département mais aussi dans les efforts entrepris par la CCVO pour le maintien à domicile et les services dédiés à la personne.

Prochainement, ce service sera à votre disposition pour vos déplacements en Vallée d'Ossau, à un prix accessible : 2€ le trajet, du mardi au samedi.

Rendez-vous en avril 2016 !



Appelez, réservez et...



Bougez en Vallée d'Ossau !



Maison de retraite

Une ambition réfléchie

Depuis plusieurs années maintenant, la CCVO se préoccupe du devenir des maisons de retraite de son territoire.

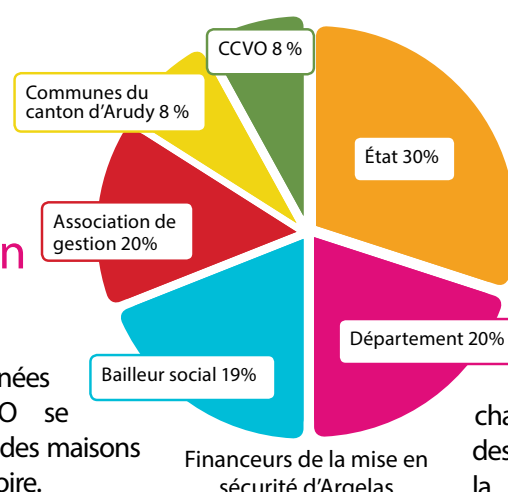
Il existe deux petites structures autonomes :

l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) d'Estibère à Laruns (30 places) et l'EHPAD d'Argelas à Sévignacq-Meyracq (32 places).

Si l'établissement d'Estibère répond tout à fait aux exigences structurelles pour accueillir une telle activité, celui d'Argelas fonctionne depuis plusieurs années malgré un avis défavorable de la commission de sécurité du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Même si cela ne concerne que des problèmes architecturaux, l'EHPAD est tout de même menacée de fermeture à très court terme et cela semble irrévocable vu l'ampleur et la complexité des travaux nécessaires.

Ce scénario, inimaginable pour les élus les a conduit à trouver une solution rapide afin de sauvegarder, à la fois les places pour les personnes âgées dépendantes, mais également les emplois et la proximité des



services pour notre population.

La CCVO a donc, en 2013, pris une délibération d'extension de compétences et elle est aujourd'hui en charge de la « gestion des deux EHPAD de la vallée d'Ossau et de la gestion et la

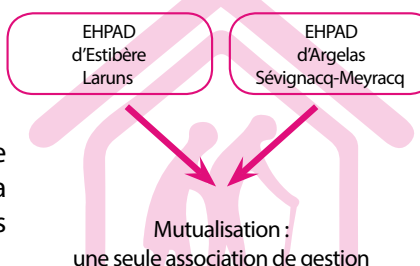
Les élus de la CCVO souhaitent en effet que cette création d'une association unique de gestion soit la première pierre d'une réflexion plus générale sur l'organisation, la coordination et l'offre de services en termes de santé et d'action sociale.

Un travail avec les acteurs déjà existants sur le territoire vient de démarrer et a pour objectifs de pérenniser l'accueil en EHPAD dans la vallée à long terme, mais également d'organiser et de coordonner l'ensemble des services médico-sociaux pour notre population.

Pour la vallée d'Ossau, l'aboutissement d'un tel projet est primordial pour le maintien du dynamisme de notre territoire rural. Ce « rôle médico-social » permettrait d'améliorer la visibilité et l'accessibilité aux soins pour les actuels

et futurs habitants de la vallée.

À ce jour, tout reste à imaginer. Le travail démarre. Tous les acteurs du dossier sont mobilisés ; des autorités de tarification qui nous accompagnent (Conseil Départemental et Agence régionale de santé), à l'ensemble des professionnels de la vallée. La volonté des élus de la CCVO est forte, le contexte de recherche d'efficacité encourageant et l'intérêt pour le territoire comme pour ses habitants indiscutable. Les contours du projet seront arrêtés en avril pour une réalisation à l'horizon de 2020.



création de nouveaux services à vocation intercommunale à destination des personnes âgées.

Concrètement, cette prise de compétence a permis trois opérations importantes :

- des travaux de mise en sécurité de l'établissement Argelas afin de pérenniser l'activité de la maison de retraite pour quelques années. Ces travaux sont à ce jour terminés.
- la mutualisation administrative et juridique des deux associations de gestion des EHPAD en une association unique tout en conservant deux bâtiments distincts,
- le projet de reconstruction d'un bâtiment neuf en remplacement de l'EHPAD d'Argelas couplé à une réflexion visant à y associer d'autres services et de créer un pôle de services médico-sociaux.



Atelier découverte des abeilles et du métier d'apiculteur par les élèves de maternelle et d'élémentaire

Périscolaire

Nouvelles Activités Périscolaires, un dispositif remarquable

La réforme des rythmes scolaires a conduit, depuis la rentrée 2014, à la mise en place d'activités dites périscolaires.

Depuis le 1er janvier 2015, ces dernières sont gérées par la CCVO dans l'ensemble des écoles publiques de la vallée d'Ossau. Ces activités sont organisées dans le cadre d'une nouvelle compétence « Enfance-Jeunesse » incluant également les centres de loisirs.

Organisées après la classe, les trois heures d'activités périscolaires hebdomadaires ont vocation à proposer aux enfants des

activités éducatives diversifiées contribuant à multiplier les champs d'apprentissage en prolongement du temps scolaire.

Sport, musique, théâtre, création artistique, jeux ludiques, activités manuelles, découverte du patrimoine sont autant d'activités proposées aux enfants.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau est l'une des premières communautés de communes du département à avoir fait

ce choix ambitieux d'assurer la gestion de la réforme des rythmes scolaires à l'échelle intercommunale et gratuitement. S'inscrivant dans une logique de solidarité entre les communes de la vallée, cette délégation de compétence est le fruit d'une volonté politique forte visant à favoriser un égal accès pour tous les enfants aux loisirs éducatifs.

Et nous y mettons toutes les compétences et l'énergie nécessaire. Afin d'assurer ces activités pour les 700 enfants scolarisés en vallée d'Ossau, ce ne sont pas moins de 40 animateurs, aux compétences variées, coordonnés par deux directrices, qui sont déployés dans les 10 écoles publiques du territoire.



Centre de loisirs

Accueil de loisirs sans hébergement, une 1^{ère} année de fusion

Tout comme les activités périscolaires, la gestion des centres de loisirs d'Arudy et de Laruns a été transférée à la CCVO en janvier 2015. L'objectif de ce transfert de

compétence à l'échelle intercommunale : consolider puis renforcer le service existant. Si les périodes d'ouverture et le socle des programmes d'animations de chaque centre sont maintenus, cette première année de gestion intercommunale a cependant apporté son lot de nouveautés. Les tarifs d'accès à ce service sont désormais les mêmes pour tous les Ossalois, quelle que soit leur commune de résidence ou le centre auquel ils souhaitent inscrire leurs enfants. Par ailleurs, si chaque centre a gardé

son propre programme d'animations, des sorties et activités communes ont été organisées tout au long de l'été entre les enfants des deux centres.

Passage de relais réussi à la crèche

La petite enfance a été l'une des premières compétences prise par la CCVO au moment de sa création. Dès 2009, la CCVO construisait deux sites de crèches (Laruns et Louvie-Juzon) afin de répondre aux besoins de la population et d'assurer une complémentarité de l'offre du territoire. Jusqu'à hier confiée à l'association Pimponet la gestion est, depuis le 1er Janvier 2016, reprise en direct par la collectivité.

Conscient des attentes du territoire les élus de la CCVO souhaitent donc s'inscrire dans la continuité du chemin tracé par les bureaux successifs de l'association qui ont réalisé un travail remarquable.

Ce service étant toujours indispensable pour les familles Ossaloises et pour l'attractivité de la Vallée.

Une autre nouveauté majeure est la création d'un service de transport entre Arudy et Laruns durant les périodes de fermeture de l'un des deux sites. C'est ainsi que près d'une vingtaine d'enfants initialement inscrits à Arudy ont pu profiter de la plus large période d'ouverture du centre de Laruns durant l'été sans que l'éloignement du site ne soit un problème pour les parents. Durant les petites vacances, ce même service permet aux enfants du bassin de vie larunsois de participer à l'accueil de loisirs organisé sur Arudy.

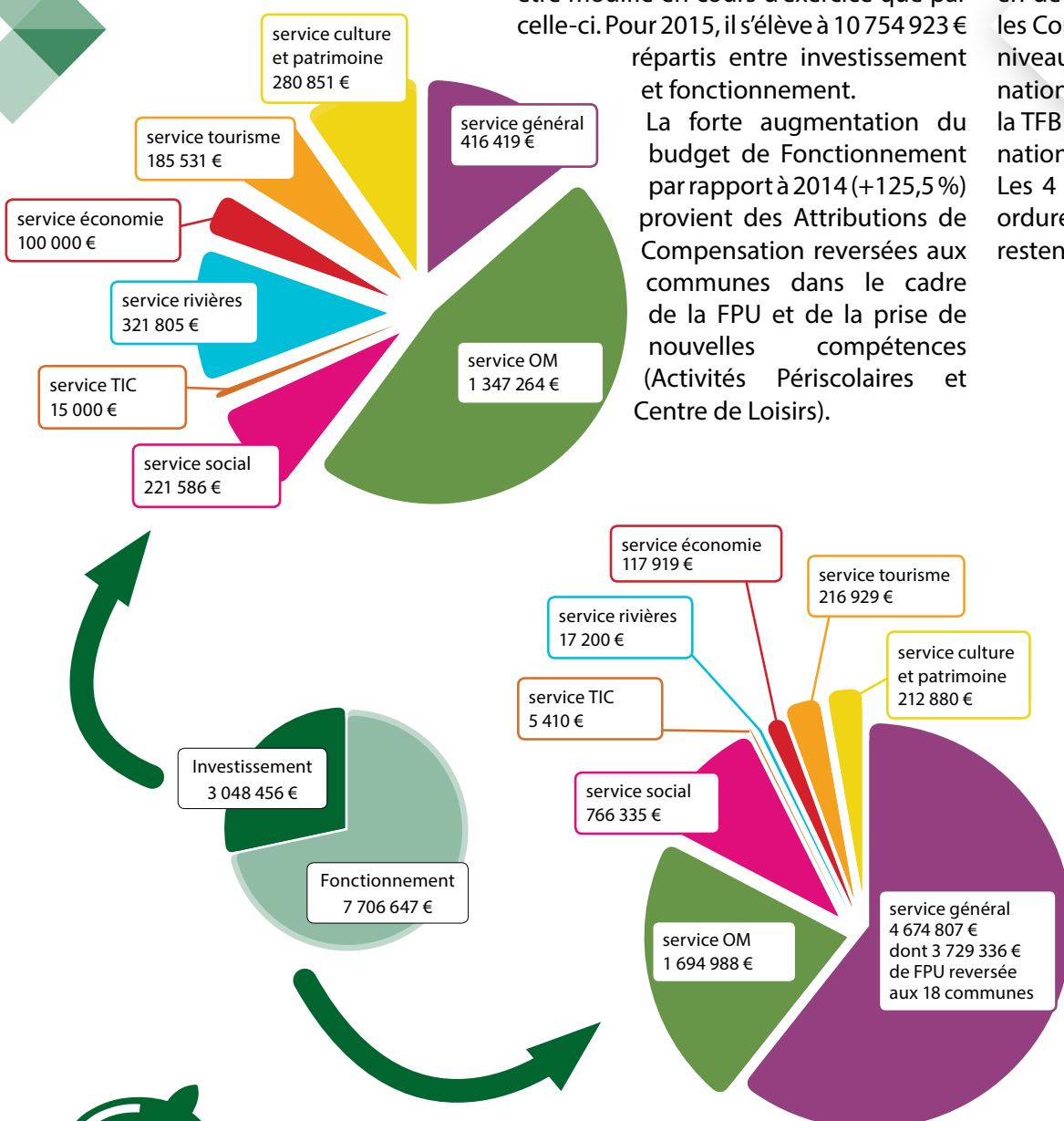
Pour la prochaine saison estivale, la communauté de communes souhaite achever la fusion des accueils de loisirs avec une harmonisation du volet animation (projet pédagogique commun, programmes d'animation harmonisés et coordonnés, renforcement des activités communes).



Budget

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année. Approuvé par l'Assemblée délibérante de la collectivité, il ne peut être modifié en cours d'exercice que par celle-ci. Pour 2015, il s'élève à 10 754 923 € répartis entre investissement et fonctionnement.

La forte augmentation du budget de Fonctionnement par rapport à 2014 (+125,5%) provient des Attributions de Compensation reversées aux communes dans le cadre de la FPU et de la prise de nouvelles compétences (Activités Péri-scolaires et Centre de Loisirs).



Les taxes additionnelles perçues par la CCVO sur les impôts « ménages » ont été fixées pour 2015 à 3,09 % pour la TH, 2,38 % pour la TFB et à 5,29 % pour la TFNB. À noter que ces taux sont très en deçà des taux moyens appliqués par les Communautés de Communes tant au niveau départemental que régional ou national (5,75 % pour la TH, 5,85 % pour la TFB et 12,08 % pour la TFNB au niveau national et ce en 2014 !). Les 4 taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée par CCVO restent inchangés.

La CCVO, c'est aussi

60 repas livrés à domicile chaque jour

26 000 € de subventions à l'Ecole de Musique permettant à 87 adhérents de s'initier à la pratique de leur instrument

600 km de chemin de randonnées balisés et VTT entretenus

329 enfants accueillis (été 2015) dans les centres de loisirs d'Arudy et Laruns représentant 3231 journées

530 enfants participants aux activités péri-scolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

75 000 € investis pour la création d'un parking destiné à faciliter l'accès à l'Espace Naturel du Lac de Castet

1 réseau de lecture s'appuyant sur quatre équipements : médiathèque, bibliothèque et points-lecture

60 nids de frelons asiatiques détruits en 2015

Organisation

Une organisation territoriale démocratique

Le conseil communautaire est composé des représentants titulaires ou suppléants des 18 communes membres de la Communauté de Communes, en nombre variable selon l'importance de la commune.

Comme un Conseil municipal, il se réunit régulièrement, pour prendre les décisions importantes concernant les orientations, les projets et le fonctionnement de la collectivité.

Le conseil communautaire a élu, parmi ses membres, un bureau chargé de la gestion quotidienne de la collectivité, de la mise en œuvre et du suivi de ses actions. Il est composé d'un président et de 7 vice-présidents.

Les différentes commissions, composées de délégués, sont force de propositions. Elles mènent toutes les réflexions préalables aux réalisations de la Communauté de Communes.

Le personnel territorial, du personnel qualifié au service du territoire

Aujourd'hui, la CCVO s'appuie sur les services de 50 agents représentant 45,97 équivalents temps-pleins.

16 agents sont affectés au service des O.M. (collecte des déchets ménagers, collecte du tri sélectif, gestion des déchèteries)

3 agents sont affectés au Service Général (Administration, Comptabilité, Gestion du personnel, mise en place des projets...)

9 agents sont en charge des autres services : Culture et Patrimoine, Tourisme, Rivières, Economie et Urbanisme.

8 agents sont affectés au Service Social (Portage des repas à domicile, Nouvelles Activités Pédagogiques, Centre de Loisirs, Transport à la Demande). À cela, il faut ajouter 28 personnes intervenant dans les écoles pour l'animation des activités périscolaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 se sont ajoutés les 14 agents des deux crèches gérées précédemment par l'Association Pimponnet.

Tous les 15 jours
réunion du bureau exécutif

3 ou 4 fois par an
réunion du bureau exécutif élargi aux maires, en fonction des dossiers

Tous les deux mois
en moyenne, convocation du Conseil communautaire

Une commission d'Appel d'Offres

7 commissions thématiques en réunion régulières

LES ÉLUS
UN FONCTIONNEMENT COLLEGIAL

Fiscalité

Lors de sa séance du 9 décembre 2014, la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau a adopté le principe d'une Fiscalité Unique pour toutes les entreprises de la vallée. Cette réforme répond à quatre objectifs :

- Une spécialisation fiscale : La CCVO se substitue aux communes-membres pour percevoir la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que tous les autres produits liés à la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010. La CCVO sera dorénavant en mesure d'assumer pleinement sa compétence en matière de développement économique.
- Les trois impôts « ménages » (TH, TFB et

TFNB) restent dédiés au financement des services à la population. Les taux restent fixés par chaque commune, la CCVO se contentant d'une taxe additionnelle

- La suppression de la concurrence entre les communes dans l'accueil fait aux entreprises, grâce à un taux unique de CFE sur l'ensemble de la vallée.
- La mise en place d'une solidarité entre les communes en mutualisant les risques économiques (pertes de ressources suite à une diminution d'activité, fermeture d'entreprise...)
- La mise en place d'un fonds de concours destiné à aider les communes-membres dans le financement ou le fonctionnement d'un équipement.

La FPU est neutre pour les communes. Elle n'affecte ni leurs ressources, ni leur

autonomie. Les produits de la CFE, perçus dorénavant par la CCVO, sont reversés intégralement aux communes sur la base des sommes perçues en 2014. Cette Attribution de Compensation est indépendante de l'évolution de l'activité économique sur chaque commune et gelée dans le temps. Dans ce cadre, à compter de 2015, la CCVO reversera donc chaque année 3 729 336 € aux 18 communes.



Vos élus : 32 conseillers communautaires et 10 suppléants

(dans l'ordre d'élection)

Arudy : Claude AUSSANT, Josiane MOURTEROT, Jean-Paul CASAUBON (Président), Isabelle BERGES, Jean-Marc SARTHE, Hélène CLAVIER, Francis COUROU

Aste-Béon : Jean-Michel BARRABOURG, Rolland SOUVERBIE (suppléant)

Béost : Claudie HELIIP, Elie DUVERNEUIL (suppléant)

Bescat : Jean-Louis BARBAN, Francis CAILLEAUX (suppléant)

Bielle : Claude GOMEZ (2^{ème} VP), Jean MONTOLIEU (suppléant)

Bilhères en Ossau : Joseph PAROIX, Marie-Thérèse HOLSTEIN (suppléant)

Buzy : Fernand MARTIN (1^{er} VP), Bernard VISSE, Jean-Bernard CARRERE

Castet : Francis DOUX (4^{ème} VP), Catherine GANTCH (suppléant)

Eaux-Bonnes : Stéphane COURTIÉ, Pierre ASSIMANS (suppléant)

Gère-Bélesten : Michel MASONNAVE, Madeleine CASENAVE (suppléant)

Iseste : Daniel CARREY, Henri CASAU (suppléant)

Laruns : Robert CASADEBAIG, Patricia TOUTU, Pierre MOUNAUT, Jacques BOUTONNET (6^{ème} VP)

Louvie-Juzon : Patrick LABERNADIE (3^{ème} VP), Anne-Marie BARRAQUE, Jean-Jacques ALBIRA

Louvie-Soubiron : Gérard SARRAILH (5^{ème} VP), Marie-Noëlle SOULE (suppléant)

Lys : Jean-Pierre LABOURDETTE, Wendy MESPLE-SOMPS (suppléant)

Rebenacq : Alain SANZ, Michel BOUSQUET

Sainte-Colome : Jean-Pierre GARROCO, Marie-Christine LECOMTE (suppléante)

Ségnacq-Meyracq : Monique MOULAT (7^{ème} VP), Joël REGOT (suppléant)

développement territorial

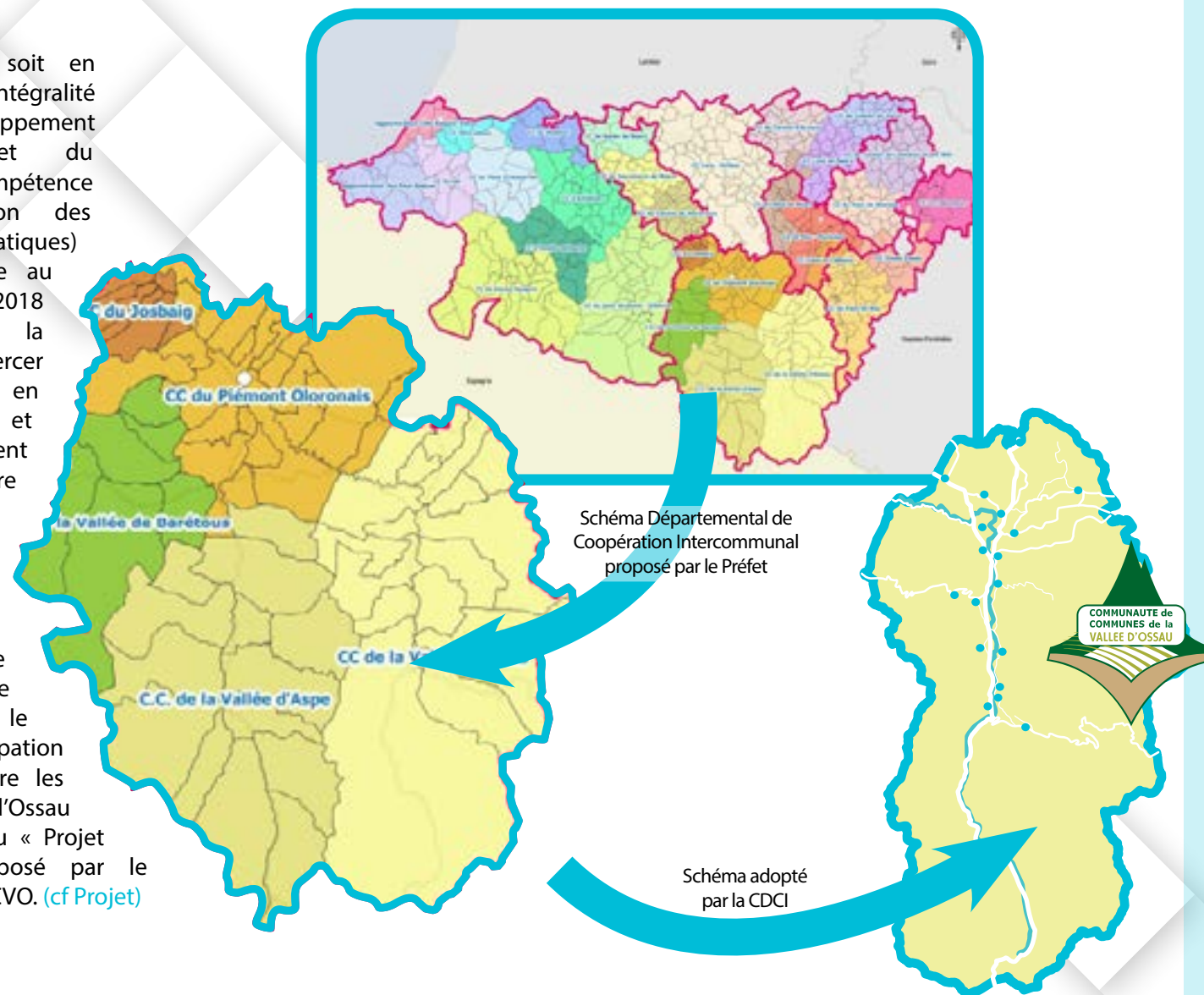
La Réforme territoriale, qu'est-ce que c'est ?

Il nous semblait important de revenir simplement sur ce que nous entendons toutes et tous dans la presse depuis quelques mois au sujet de la réforme territoriale et du fameux SDCI. De quoi s'agit-il ? Tout simplement de la nouvelle Loi NOTRe, adoptée le 07 août dernier, fixant le cadre et les compétences des différentes collectivités territoriales. Les Régions, les Départements et bien entendu les communautés de communes. Concrètement, en ce qui concerne la CCVO, il s'agit de renforcer la notion d'intercommunalité en transférant des missions à la Communauté des communes. C'est le développement de ses compétences. Deuxième aspect de cette Loi, la fusion

programmée de certaines communautés de communes afin de construire des ensembles plus importants. C'est le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui le prévoit. Pour accompagner ce mouvement historique le législateur a pris grand soin de fonder ce processus sur le consentement des communes, en tenant compte des situations particulières des territoires. Dans la loi NOTRe, le Sénat et l'Assemblée Nationale se sont ainsi accordés sur la question de la taille des regroupements, le seuil de 15 000 habitants pouvant être abaissé à 5 000 habitants là où les conditions géographiques (zone de montagne ou situation insulaire) et la situation démographique nécessitent une adaptation. C'est cette possibilité prévue par la Loi que les élus de la Vallée d'Ossau ont souhaité voir appliquer en chargeant le premier d'entre eux de modifier le SDCI qui prévoyait de fusionner la Vallée d'Ossau dans la future Communauté des communes du Haut-Béarn. (cf Avenir)

Concernant les compétences la Loi prévoit dès le 1er janvier 2017

que la CCVO soit en charge de l'intégralité du développement économique et du tourisme. La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques) lui sera dévolue au 1er janvier 2018 de même que la possibilité d'exercer les compétences en gestion de l'Eau et de l'Assainissement (ou de manière obligatoire en 2020). Tout ceci nécessite de l'anticipation, une réflexion sur la meilleure mise en œuvre possible et c'est le sens de la participation ont souhaité faire les élus de la Vallée d'Ossau en participant au « Projet Ossalois » proposé par le Président de la CCVO. (cf Projet)



Compétences

Un des objectifs d'une intercommunalité est d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun à l'échelle du bassin de vie. Pour ce faire, elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes, des compétences en matière d'économie, d'aménagement de l'espace, de tourisme, de la protection de l'environnement, de la culture et bien entendu dans le domaine du social.

Ainsi la CCVO est compétente pour :

- Le développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté (assistance aux porteurs de projets, acquisition, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise destinés à favoriser la création d'activités sur le territoire. Aménagement du Lac de Castet d'un point de vue touristique et aménagement et entretien du schéma de plan de randonnées de la vallée d'Ossau)

- La restauration et l'entretien du lit et des berges des rivières et la protection des berges

- La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ainsi que la gestion des déchetteries

- Le SPANC (service public d'assainissement non collectif) qui vise à contrôler l'assainissement non collectif

- En matière d'action sociale :

- en faveur des personnes âgées : la gestion des deux maisons de retraite de la Vallée d'Ossau « Argelas » et Estibère, organisation du service de portage des repas et création de nouveaux services à vocation intercommunale à destination des personnes âgées.

- en faveur de l'enfance/jeunesse : participation au relais des deux gaves destiné aux assistantes maternelles, création et gestion des crèches du territoire, gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 17 ans et gestion des activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires (NAP).

- En matière d'action culturelle, la CCVO assure la coordination du réseau de lecture publique en vallée, elle gère le label « Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises » et accompagne l'enseignement musical à vocation intercommunale.

projet

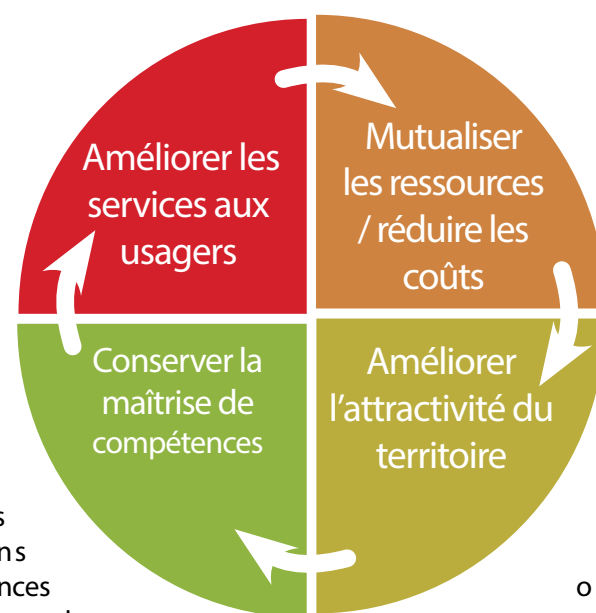
En réponse à la loi NOTRe, la position Ossaloise

Dans le cadre de la réflexion sur l'opportunité de la création d'une intercommunalité élargie au Haut-Béarn à l'horizon 2017, envisagé par le Préfet, Jean-Paul CASAUBON a recueilli avant l'été 2015 les avis des maires du territoire. Il a été missionné par 17 d'entre-eux afin de porter un projet ambitieux, dans l'esprit de la Loi NOTRe, destiné à convaincre le Préfet du bien-fondé d'une communauté de communes ossaloise opposable au schéma de fusion des intercommunalités du Haut-Béarn.

C'est dans cet objectif qu'a été proposé et organisé le 6 novembre dernier un séminaire de travail réunissant l'ensemble des conseillers communautaires et les

conseillers municipaux le souhaitant. Ils'agissait de « Partager, préciser et concrétiser le projet ossalois en nous basant sur les modifications des compétences

apportées par la Loi NOTRe et sur la détermination des enjeux et des actions que nous souhaitons collectivement pour notre communauté de communes dans les prochaines années. » Cette initiative venait en réponse à la délibération du Conseil Communautaire prise à la majorité le 29 septembre 2015. Cette position commune chargeait le Président de porter la parole de l'unité en concevant un « projet ossalois ». A l'issue



de ce séminaire, il a ainsi été, une nouvelle fois, acté et confirmé par délibération que la CCVO se devait d'anticiper rapidement le transfert des compétences obligatoires

programmées dans la Loi NOTRe en renforçant son action sur son territoire. Les résultats attendus étant de continuer l'action entreprise en travaillant à l'échelle de la vallée d'Ossau, la préservation et le développement des services de proximité, l'amélioration du service public, la maîtrise de la fiscalité locale et au final, atteindre un projet valléen, garant de la visibilité, de la solidarité et de l'attractivité de la Vallée d'Ossau.

avenir

Un vote historique !

Le 18 janvier dernier Jean-Paul CASAUBON a défendu devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un amendement visant à conserver la Vallée d'Ossau dans son périmètre actuel. Cet amendement se fondait sur l'application stricte de la Loi et exprimait la volonté d'une majorité écrasante des élus du territoire ayant refusé la Schéma de fusion à l'échelle du Haut-Béarn proposé par le Préfet. A savoir, 164 conseillers municipaux contre 16 en faveur de la fusion et 6 abstentions ont validés cette démarche.

Deux communes, Rébénacq et les Eaux Bonnes se sont montrés favorables à la fusion avec Oloron, une n'a pas voté et les 15 autres dont Arudy et Laruns l'ont refusé. Cela correspond à 91 % des élus, à 83 % des communes. C'est un élément essentiel car les élus représentent leur territoire, le connaissent, y vivent et sont les

représentants de la parole des habitants.

Au terme d'une longue lutte et grâce au soutien de l'ensemble des grands élus du département, membres de cette CDCI, cet amendement a été accepté par 32 voix pour et 4 contre. Précisons qu'il fallait très exactement 32 voix sur les 47 membres de la Commission pour réussir à modifier le Schéma.

Alors cette réussite est historique. Au regard de la non disparition de l'entité administrative de la Vallée d'Ossau, présente depuis des siècles, et qui après la disparition de ses cantons, aurait été diluée dans un Haut-Béarn artificiel.

Cet amendement rend également possible la poursuite de l'action lancée en avril 2014 au service de tous les ossalois avec comme mots d'ordre l'unité et la solidarité. Et enfin cela rend possible les projets de développement des services au plus près de tous les habitants. Alors, soyons clairs, nous serons définitivement fixés sur le devenir de la CCVO durant le courant de l'année 2016 mais cette première victoire que d'aucuns prédisaient impossible est source d'énergie pour la poursuite de l'action.

EN QUELQUES CHIFFRES



1 694 988 €
budget 2015

36 000 km
parcours
pour la collecte

2 855 tonnes
d'ordures ménagères
collectées

3 000 tonnes
déposé aux
déchetteries

551 tonnes
de tri sélectif
(hors verre)

Tri sélectif

Le territoire de la Vallée d'Ossau sera un des sites pilotes de l'expérimentation du tri et du recyclage de TOUS les emballages ménagers en plastique. Ainsi, de nouveaux conteneurs individuels permettant de faire face à l'augmentation du volume stocké sont en cours de distribution à l'ensemble des Ossalois.

Fernand MARTIN, premier vice-président en charge de la collecte et du tri, accompagne cette action et explique : « Le coût du traitement des déchets représente les 2/3 du budget du service contre 1/3 pour la collecte. Au regard de ces chiffres et dans l'objectif de maîtrise des coûts, il est primordial que le tri qui est valorisé par des repreneurs soit développé. Cette action que nous avons demandée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets s'insère donc parfaitement dans notre volonté de maîtrise des coûts. Cela va dans le bon sens et toutes les initiatives qui viseront à limiter le poids des ordures qui partent à l'incinération alors même qu'elles peuvent être valorisées autrement

seront encouragées et accompagnées. » Les services de la CCVO ont conçu et vont administrer des outils de communication pour favoriser le développement des extensions de tri au sein du territoire de la Vallée d'Ossau. Histoire que tout le monde joue le jeu car le tri est vraiment l'affaire de tous.



Rivières

Une déclaration d'intérêt général pour continuer l'action

Depuis 2009, la CCVO assume la compétence « aménagement des rivières » qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992. Une procédure de déclaration d'intérêt général communément appelé DIG est nécessaire afin de permettre à la CCVO de réaliser des études, des travaux, des ouvrages ou des actions présentant un caractère d'urgence ou d'intérêt général sur des propriétés privées.

Ce dernier regroupe aussi bien des actions de prévention dans le but d'anticiper les risques d'inondations en période de crues par des travaux réguliers d'entretien et la création d'ouvrages de protection, que des actions de restauration du lit et des berges des rivières après des événements climatiques tels que des crues ou des inondations.

Un périmètre prioritaire d'intervention a été proposé par le bureau d'étude Eten Environnement et validé par les élus de la commission rivières. Il comprend les parties du gave d'Ossau ou de ses affluents présentant des risques pour les biens matériels et humains.



Au-delà des actions de lutte contre les inondations, l'ambition de la CCVO vise à mettre en place un véritable plan de gestion de l'eau et

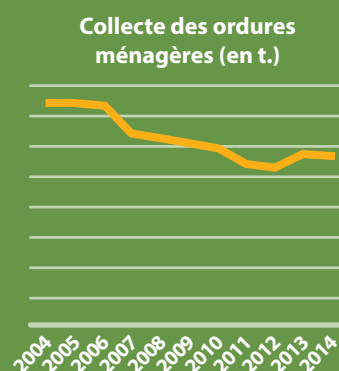
des milieux aquatiques. Cela comprend le maintien du bon état écologique de notre réseau hydrographique, l'amélioration de la continuité écologique de nos cours d'eau à travers la libre circulation de la vie aquatique et le libre transport des matériaux ou encore la reconquête de zone d'expansion du gave d'Ossau en période de crue. Pour cela, il sera nécessaire d'associer les industriels, les pêcheurs et les acteurs de loisirs.

Il est tout de même bon de rappeler que les actions menées par la CCVO doivent s'inscrire en complément des devoirs d'entretien qui incombent aux propriétaires riverains d'un cours d'eau. A ce titre, les propriétaires se doivent d'entretien le lit et les berges d'un cours d'eau dans le respect des lois en vigueur et des bonnes pratiques. Une brochure rappelant les droits et les devoirs des propriétaires riverains sera diffusée dans les mois à venir.

Enfin, les élus de la CCVO ont la volonté de remettre le gave d'Ossau au cœur de la vie des Ossalois en aménageant des sentiers sur les berges ou des zones propices à la découverte de ce milieu naturel préservé.

Le recyclage, un geste citoyen efficace

Grâce aux bonnes pratiques de tri qui font partie de notre quotidien depuis 2004, on constate une baisse significative des quantités d'ordures ménagères collectées. Le tri sélectif et le verre représentent 900 T/an, ceci permet de valoriser le tiers de nos ordures ménagères.



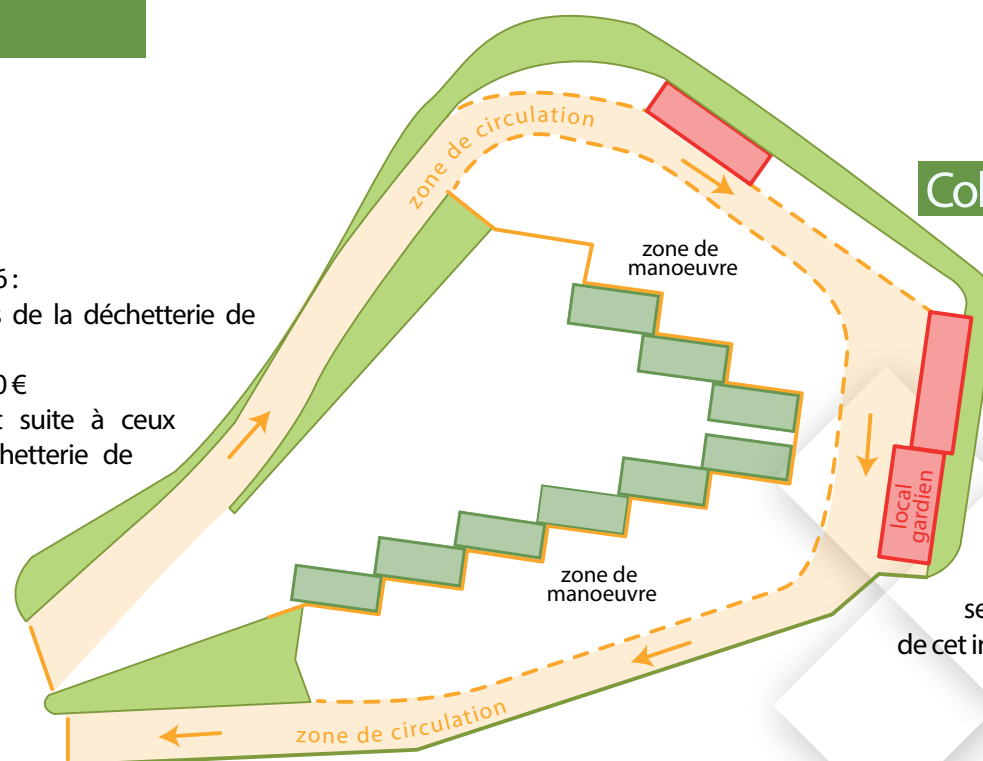
Taxe
d'Enlèvement des
Ordures Ménagères
inchangée
depuis 2010
1 440 000 €
(montant 2015)

Déchetteries

• 1^{er} janvier 2016 :
Reprise des bas de quais en régie : gestion et transport des bennes de déchetterie vers les filières de recyclage agréées.
Objectifs : meilleure réactivité et baisse des coûts de fonctionnement.
Moyens : 202 290 € d'investissement
- Achat d'un camion polybenne
- Achat de 12 bennes de 30 m³
- Achat de 1 benne de 15 m³

• 1^{er} trimestre 2016 :
Mise aux normes de la déchetterie de Laruns.
Estimatif : 458 000 €
Ces travaux font suite à ceux réalisés à la déchetterie de Louvie-Juzon.

déchetterie de Geteu : projet



Collecte des déchets

Renouvellement du parc routier vieillissant

Remplacement des camions-benne de 1993 et 1996, par deux véhicules dédiés à la collecte classique. Le premier a été réceptionné en septembre 2015 et le second courant 2016. Le montant total de cet investissement est estimé à 320 000 €.

Colonnes semi-enterrées

Afin d'étendre l'implantation des colonnes sur le territoire, la CCVO va rajouter 17 colonnes de 5m³ pour les ordures ménagères et 8 colonnes de 3 m³ pour le recyclage du verre sur les communes d'Aste-Béon, Gère-Bélesten et Louvie-Soubiron.

Les colonnes permettent un apport volontaire des ordures ménagères dans le but de réduire les tournées de ramassage et de tendre vers un environnement de vie plus propre.



SPANC Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

En complément des réseaux d'assainissement collectif gérés en régies communales ou par des syndicats, l'assainissement individuel est un service public porté par la CCVO.

Les missions comprennent :
- le contrôle périodique des installations existantes (tous les 8 ans)
- l'instruction des documents d'urbanisme (CU, PC)
- le contrôle de conformité des nouvelles installations
- gestion et animation du programme de réhabilitation
Les élus de la CCVO souhaitent améliorer le service en mettant en place des vidanges collectives de fosses septique via un vidangeur agréé.

Les objectifs étant la baisse du coût d'une vidange pour le particulier et le suivi des matières de vidange.

La CCVO,
partenaire du
GTVO



Le Grand Trail de la Vallée d'Ossau est devenu, en à peine deux ans, un rendez-vous incontournable pour la vallée.

La CCVO fait partie des partenaires majeurs puisqu'elle permet son organisation en garantissant la parfaite praticabilité du tracé : les 75 kilomètres sont nettoyés dès le printemps par le service rando, soit une trentaine de journées d'intervention au total pour l'édition 2015.

La CCVO a également loti chaque concurrent d'un gobelet floqué à l'effigie de ce trail dont la notoriété croît année après année.

Le partenariat avec la CCVO est renouvelé pour l'édition 2016 qui aura lieu le 17 juillet.

Des agents sur le terrain

Depuis deux ans, une équipe constituée de deux agents de la CCVO est chargée d'entretenir les 600 kilomètres du réseau pédestre et VTT de la vallée d'Ossau.

Un travail quotidien, toute l'année, partagé entre expertise et travaux : pose et remplacement de signalétique, balisage, débroussaillage, tronçonnage,... Par ailleurs, le « service rando » intervient également sur le site du lac de Castet. Au printemps, il a ainsi réhabilité le platelage des deux pontons du sous-bois et posé toute la signalétique dans le cadre de la création du nouveau parking.

Structuration

Un office de tourisme communautaire en 2017

Le 28 janvier 2015, le Président, Jean-Paul CASABON, et le Vice-Président en charge du Tourisme, Francis DOUX, ont convié les services de l'Etat, de la Région et du Département, à présenter aux acteurs de la vallée d'Ossau leur politique et leur règlement d'intervention en matière touristique. La CCVO, les communes et les Offices de Tourisme de la Vallée d'Ossau pourront bénéficier de subventions du Conseil Régional en matière d'organisation et de structuration touristique qu'à la condition que la compétence « promotion du tourisme » soit communautaire. Ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Parallèlement, la loi NOTRe prévoit de rendre cette compétence « promotion touristique dont la création d'Offices de Tourisme » obligatoire pour les intercommunalités à compter du 1er janvier 2017.

Concrètement cela revient à confier la gouvernance et la gestion des Offices de Tourisme aux communautés de communes.

Aussi, le 8 avril 2015, une nouvelle réunion d'information et de concertation, qui a réuni en présence de Monsieur le sous-préfet les acteurs de la vallée, a permis

d'apporter un éclairage sur la loi NOTRe et d'entendre les volontés de chacun au regard des spécificités de la Vallée d'Ossau. C'est dans ce contexte constructif que, la CCVO a pris une délibération le 9 avril 2015 pour lancer une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés et des institutions partenaires afin de définir un schéma d'organisation touristique à l'échelle de la vallée.

Un comité de pilotage a été mis en place. Réuni le 13 mai 2015, il a validé l'état des lieux et le diagnostic touristique présenté, ainsi que les enjeux touristiques identifiés. Cette réunion a également abouti à la mise en place d'ateliers de travail autour de 5 thématiques : Accueil et information - Promotion et communication - Événementiels - Commercialisation - Développement et coordination. Animés par des techniciens du tourisme, ces ateliers de travail, qui ont regroupé à chaque fois une dizaine de membres issus de différents milieux (élus et Offices de Tourisme, socio-professionnels de la vallée, élus, CDT, Conseil Départemental), ont pu aboutir à des propositions de pistes d'actions. La réflexion est aboutie, les actions à lancer connues, la CCVO est donc prête à l'action et il ne reste plus qu'à connaître le champ précis de notre intervention. En effet, les services de l'Etat viennent d'annoncer le 20 janvier dernier une possible clause dérogatoire pour certains Offices de Tourisme de stations classées. Nous attendrons donc encore un peu avant de connaître le nouveau périmètre d'intervention de la CCVO.

très faible (accès des véhicules aux parcelles agricoles bordant la voie). Cette liaison intra-valléenne devrait en grande partie suivre le linéaire de l'ancienne voie ferrée.

Les portions en site propre nécessitent des aménagements spécifiques importants, liés à la création d'un revêtement spécifique. Pour les autres, il s'agit davantage d'adapter l'existant. Cette nouvelle voie apportera n'en doutons pas une réelle valeur ajoutée à l'offre touristique ossaloise et constituera un complément idéal aux circuits du Plan Local de Randonnées. Elle répondra également à une attente des valléens dans leurs déplacements de loisirs voire quotidiens. Ce lien physique sera aussi le symbole d'un vrai trait d'union valléen.

40 hectares dont 20 en espace boisé
1 centre d'accueil
1 parking nord de 100 places créé en 2015
1 parking sud de 150 places
1 aire de jeux
1 ponton d'une centaine de mètres
2 aires de pique-nique avec une dizaine de tables
3000 m de cheminements pédestres et VTT
3 mares dont une consacrée à l'initiation pêche



Base de loisirs

Le plan de requalification du lac de Castet

Dès l'année 2015, la CCVO s'est engagée dans un programme de remise en état du site naturel du lac de Castet : mise en sécurité des différents chemins et voies (abattage d'arbres secs, broyage soigné des branches et chablis, ouverture de fenêtres de vision sur le gage), changement des platelages des ponceaux, empiérement des zones boueuses du chemin de

Une nouvelle signalisation a été mise en place. « Je n'ai que des retours positifs sur la proximité du parking, une véritable aubaine pour mon activité » nous indique l'exploitant du site.

Un projet à moyen terme (2020) est en construction. Il sera le fruit de la collaboration entre la CCVO, les propriétaires, le concessionnaire et les partenaires institutionnels : l'Etat (représenté par la DREAL), propriétaire des terrains côté nord dont la concession est confiée à la SHEMA, la commission syndicale de Bielle-Bilhères (propriétaire de la partie sud), les



halage. En juin 2015, un parking de 100 places a été créé à quelques pas de la maison du Lac.

services de l'environnement et du tourisme du Conseil Départemental. Ce projet consistera à redynamiser l'attrait du site ciblant tout autant les familles, les sportifs, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Une première phase consistera à réhabiliter l'existant : aires de pique-nique, aires de jeux, maison du lac, parking sud. Une seconde verra la création de nouveaux équipements à l'intention notamment du public handicapé. Une troisième se penchera sur l'accès à la rive droite et à la mise en valeur du site de Castet.

Vélo

La voie cyclable, un projet structurant

Les voies cyclables ont le vent en poupe ! S'appuyant sur le succès de ces parcours spécialement étudiés pour les circulations « douces » (vélo, marche, personnes à mobilité réduite, roller), la CCVO souhaite créer une section de 21 kilomètres reliant la gare de Buzy à Laruns et Eaux-Bonnes. Elle transitera par Arudy, Iseste, Louvie-Juzon, l'espace naturel du lac de Castet (avec l'emprunt d'une voie sur berge), Béon et Monplaisir.

Le principe est d'alterner des portions totalement interdites aux véhicules motorisés (on parle alors de voie verte) avec des « voies partagées » sur lesquelles la circulation automobile est toutefois

Rando

Le Plan Local de Randonnées évolue !

Afin de répondre aux attentes d'un public de plus en plus nombreux, trois nouveaux parcours ont été ouverts l'été dernier :

- « Le belvédère », boucle VTT n°15, au départ de Rébénacq (12,5 km). Découverte du riche patrimoine de la bastide et beaux panoramas depuis le chemin de Croix de Buzy. Balisage jaune.

- « Le bassin d'Arudy », à la fois proposé en VTT (n°16) et en pédestre (n°60), sur plus de 19 km. Jolie boucle alternant traversée de villages et chemins ruraux ombragés. Balisage jaune. Elle permettra notamment aux pèlerins hébergés à Arudy de rejoindre le GR®78 à Buzy en toute sécurité, par un chemin réhabilité par la Communauté de Communes.

En 2016, le réseau VTT va encore évoluer avec la création de boucles de niveau facile qui se substitueront à des boucles de

niveau 4. C'est le fruit d'un travail mené en collaboration avec les socio-professionnels et les offices de tourisme.

Enfin, la CCVO va proposer dès cet automne une variante à l'étape Eaux-Bonnes/Eaux-Chaudes du GR®Tour de la vallée d'Ossau (passage par les cols de Lurdé et du Gourzy).

Savez-vous que ce tour de pays, balisé en jaune et rouge, est le seul du département à être labellisé par la fédération française de randonnée pédestre ?

Retrouvez
les fiches descriptives
de ces nouveaux circuits sur

www.valleedossau-tourisme.com
rubrique « Randonnées »

Mémoire d'images en Ossau

À vos bobines !

Sortez de vos greniers les films Super 8 que vous conservez, inestimables témoignages de la culture et de la vie ossaloise, des fêtes de villages, de famille, des danses et chants, du travail, de la vie en Ossau tout simplement... Simon et Arnaud vous aideront à conserver ces films en les numérisant et vous proposeront de les partager avec tous au cours de projections publiques.

Contact :

Arnaud Lanusse (projectionniste, photographe et cinéaste)
et Simon Kansara (réalisateur et scénariste de BD)
memoire.images.ossau@laposte.net
06 95 84 98 76



Été Ossalois Un territoire libre et fier

L'Été Ossalois est né de la volonté de la CCVO de « mieux mettre en valeur les atouts inestimables de notre vallée : les femmes et les hommes, les activités et le territoire, le patrimoine, les villages, les sites et paysages, notre histoire commune ». Il s'agit d'un programme de manifestations culturelles variées se déroulant de juin à octobre sur l'ensemble du territoire.

La politique tarifaire attractive permet à la fois aux habitants et aux touristes de bénéficier de la programmation. L'édition 2015 a rassemblé plus d'une centaine de belles manifestations culturelles et touchée près de 10 000 personnes. Cette réussite est due incontestablement à l'engagement du monde associatif valléen, des nombreux bénévoles, des acteurs culturels et économiques.

Le label « Été Ossalois » a reçu le soutien de nombreux partenaires : le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, le

Parc national des Pyrénées, le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises, la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) et les 18 communes de la vallée. La Communauté de Communes poursuit en 2016 cette démarche et souhaite que le label permette de se rassembler une nouvelle fois autour de projets partagés et conviviaux.

L'appel à projet a été lancé. L'Été Ossalois 2016 est maintenant à construire avec son lot de découvertes, d'émerveillements, de curiosités, d'échanges et de rencontres. Ouverture et liberté ! Si vous souhaitez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes.

Suivez l'actualité culturelle et patrimoniale en vallée d'Ossau sur :

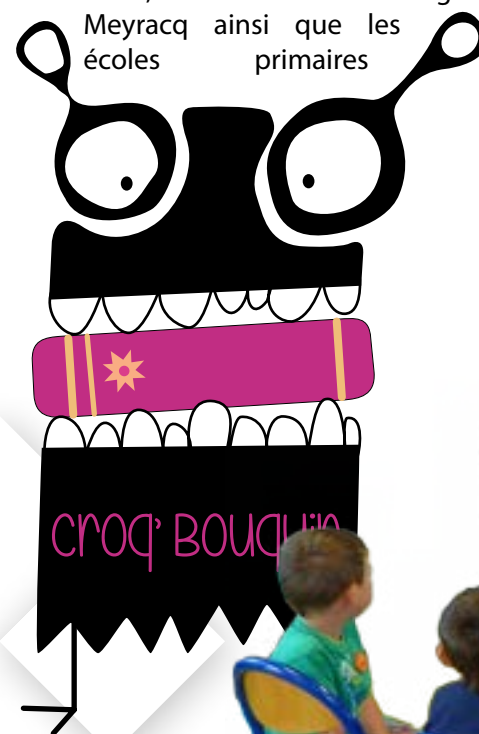
www.facebook.com/valleeossau
www.valleedossau-tourisme.com



Bibli'Ossau

Prix Croq' Bouquin : le Printemps des Poètes en Ossau

La Communauté de Communes développe, depuis 2013, le goût du livre pour les plus jeunes grâce au partenariat tissé avec les enseignants de maternelle et de CP-CE1 et avec la circonscription pédagogique d'Oloron-Sainte-Marie. Cette année, les écoles maternelles de Laruns, Louvie-Juzon et Sévignacq-Meyracq ainsi que les écoles primaires



Créée au printemps 2012, l'école de musique de la vallée d'Ossau a vécu sa quatrième rentrée pour le plus grand bonheur des petits et grands mélomanes avec un enseignement musical et instrumental, des tarifs adaptés et accessibles. L'école propose l'éveil musical, la chorale, de la formation et la pratique instrumentale : piano, batterie, violon, guitare ou saxo... ainsi que les instruments plus traditionnels : tel que la flûte à trois trous ou bien l'accordéon diatonique.

Contact :
<http://ecolemusiquevalleeossau.jimdo.com>

Installée jusqu'à maintenant sur différents sites provisoires, l'École de musique bénéficiera à la rentrée 2016 d'une véritable vitrine et d'espaces adaptés à la pratique de l'enseignement musical. Ce projet va se réaliser dans les locaux de l'ancienne école publique d'Iseste où seront prévues des salles de formation et d'apprentissage des instruments, une salle de musique d'ensemble.

École de musique de la Vallée d'Ossau

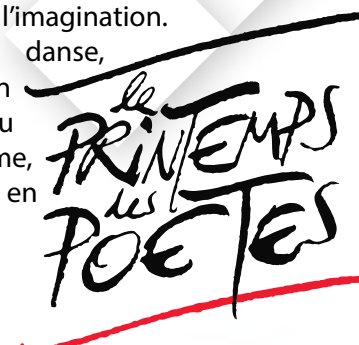
d'Arudy, Bielle, Buzy-Buziet, Laruns, Louvie-Juzon et Sainte-Colome participent au prix de littérature jeunesse Croq'Bouquin. Plus de 200 enfants travaillent depuis la rentrée autour d'une sélection commune sur la poésie.

Les créations poétiques et artistiques des enfants seront exposées, comme l'an passé, en fin d'année scolaire à la médiathèque de Laruns, dans les bibliothèques d'Arudy et de Louvie-Juzon et au point lecture de Bielle.

En point d'orgue de ce travail, la Communauté de Communes organise et finance pour les scolaires participant au projet des représentations du spectacle Petits Poèmes Dansés de la Compagnie Entresols. Les représentations auront lieu le jeudi 24 mars à l'occasion du Printemps des Poètes.

« J'ai tendu des cordes de clocher à clocher ;
Des guirlandes de fenêtre à fenêtre ;
Des chaînes d'or d'étoile à étoile, et je danse ».
Arthur Rimbaud

Véritable éveil au spectacle vivant, Petits Poèmes Dansés invite les jeunes spectateurs à poser un autre regard sur l'univers de la poésie, celle d'une poésie animée par la danse. Au travers de gestes évocateurs, de mots simples, d'émotions universelles, la danse contemporaine se met au service de la poésie pour livrer un voyage fantasque dans l'enfance et l'imagination. Alors on danse, on met en rimes ou en rythme, on met en poésie...



De Juin à Octobre

Cinéma

Patrimoine

Sport

Musique

Théâtre

Littérature

Poésie

Conte

Communauté des Communes
Les services en Vallée d'Ossau

Louvie-Juzon
Lundi 14h -18h
Mardi 14h -18h
Jeudi 14h -18h
Samedi 10h -12h / 14h -18h

Geteu
Mercredi 14h -18h
Vendredi 14h -18h
Samedi 10h -12h / 14h -18h

Communauté de Communes
4 Avenue des Pyrénées
64260 Arudy
05 59 05 66 77
ccvo@cc-ossau.fr

RAM
05 59 92 96 93

Crèche
creche@cc-ossau.fr
Laruns - 05 59 27 69 38
Louvie-Juzon - 05 59 27 67 94

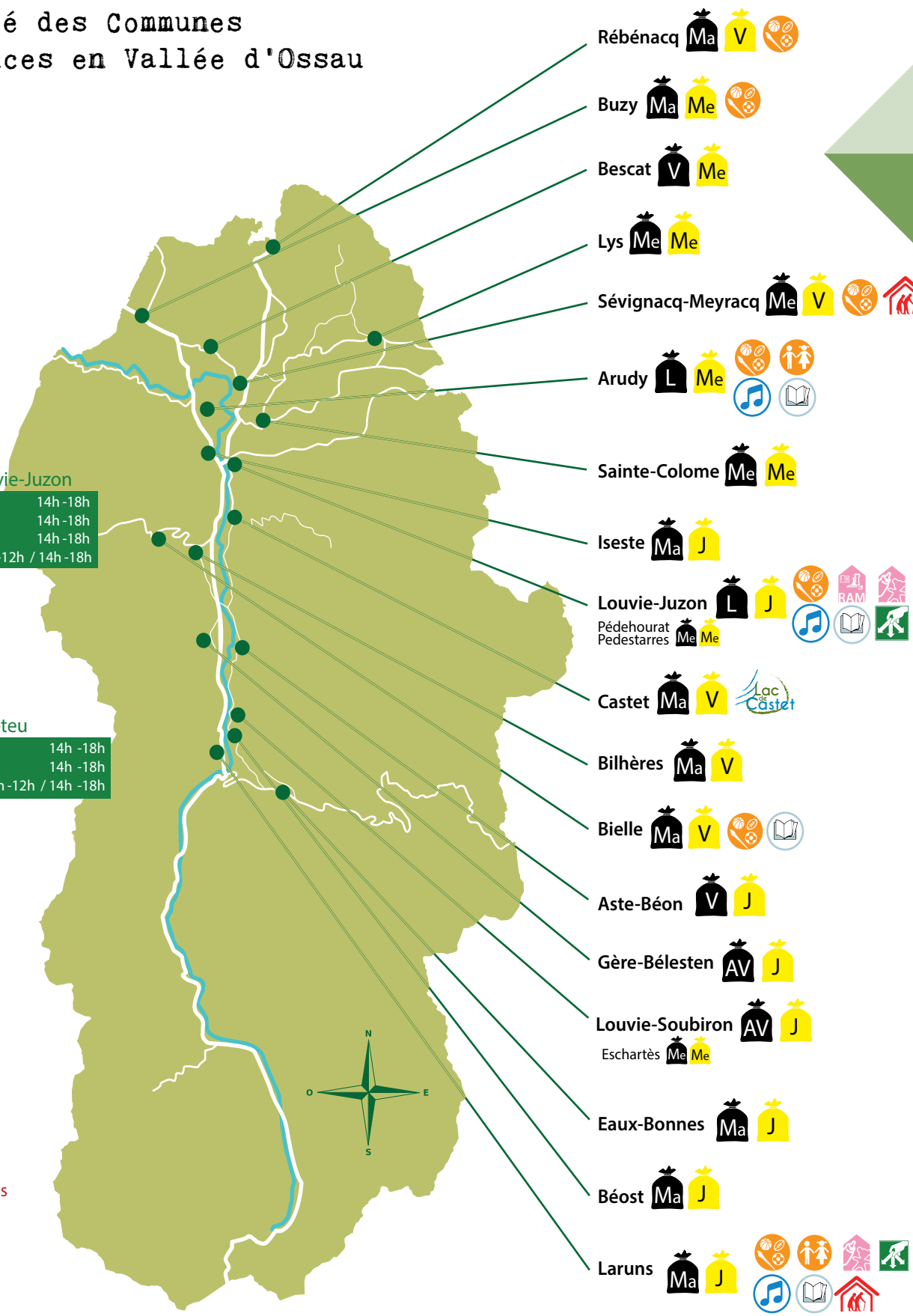
Télécentre
05 59 05 66 77

Bibli'Ossau
www.bibliossau.fr
Bibliothèque d'Arudy - 05 59 05 99 44
bibliothequemunicipale@arudy.fr

Point Lecture de Bielle
point-lecture-bielle@orange.fr

Médiathèque de Laruns - 05 59 40 57 66
mediatheque.laruns@orange.fr

Bibliothèque de Louvie-Juzon
bibliotheque.louvie@orange.fr



- Rébénacq
- Buzy
- Bescat
- Lys
- Séviacq-Meyracq
- Arudy
- Sainte-Colome
- Iseste
- Louvie-Juzon
- Pédehourat
Pedestarrès
- Castet
- Bilhères
- Bielle
- Aste-Béon
- Gère-Bélesten
- Louvie-Soubiron
- Eschartès
- Eaux-Bonnes
- Béost
- Laruns

- | | | | | |
|------------------|--|----------------------------|--|---|
| jour de collecte | | Ordures ménagères | | Crèche |
| | | Tri | | Relais d'Assistants Maternelles et ludothèque |
| | | Déchetterie | | Activités périscolaires |
| | | Télécentre | | Centre de loisirs |
| | | Bibli'Ossau Réseau lecture | | Base de loisirs |
| | | Ecole de musique | | Maison de retraite |